

Bulletin Municipal
Janvier 2016

Sommaire

Le mot du Maire	P. 2
La vie de la Commune	P. 3 à 13
<ul style="list-style-type: none">- Travaux réalisés- Projets- Finances- Tarifs 2016	
La vie de l'Ecole	P. 14 à 21
<ul style="list-style-type: none">- Organisation – Pédagogie - Activités- Projets 2015/2016- Informations périscolaires (garderie, cantine, transport...)- Petite Enfance – Enfance Jeunesse- A.P.E.L. Saint-Poix / Laubrières	
La vie des Artisans et Commerçants	P. 22 à 25
La vie des Associations	P. 26 à 32
<ul style="list-style-type: none">- AS Football Cuillé / St-Poix- Amicale des anciens combattants - AFN- Club de la Joie- Culture et Patrimoine au présent- Comité des Fêtes de l'Entente Paternaise- Association « Relais santé bien-être »- A.D.M.R.- ASMAD- Association Mobilité dans le Pays de Craon	
Informations pratiques	P. 33 à 41
<ul style="list-style-type: none">- Informations municipales<ul style="list-style-type: none">* Horaires d'ouverture de la mairie* Recensement de la population* Recensement militaire* Carte d'identité* Autres documents administratifs* Elections* Publications dans les journaux- Bibliothèque- Vie paroissiale- Le Syndicat d'eau- Gestion des déchets- Frelon asiatique- Besoin d'un médecin en urgence ?	
Etat Civil 2015	P 42
Calendrier des fêtes 2016	P 43
A votre service	P 44

MOT DU MAIRE

2015 voilà l'année déjà terminée, j'espère qu'elle fut agréable pour vous.

Pour la commune de St Poix pendant cette année, l'activité, concernant les gros travaux, fut calme :

- Mise en place du règlement du cimetière avec la reprise des tombes en état d'abandon et la mise en place dès le début de l'année 2016 de quatre cavurnes et d'un jardin du souvenir.
- Installation de l'éclairage public au lotissement de la loge, suivra un enduit bicouche sur la chaussée dès que les conditions météorologiques le permettront. Le point final de cet aménagement sera la plantation d'une haie végétale.
- Achat de grands pots de fleurs ce qui a permis de donner un peu de couleur au centre bourg.

Un grand merci à tous les bénévoles qui œuvrent à l'embellissement du village lors des journées « plantations » ou « illuminations de Noël ».

2016 verra la naissance du projet de rénovation de la salle des fêtes. Une étude de faisabilité est en cours auprès du cabinet Bleu D'archi du Mans afin d'estimer le coût des travaux et la capacité financière de la Commune. Ce chantier pourrait commencer à la fin de l'année 2016.

Cette rénovation s'inscrit dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public en permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (la cuisine, les sanitaires et le bar seront au même niveau que la salle).

Lors d'une loi votée en août 2015, le gouvernement préconise la suppression des Centres Communaux d'Action Sociale « CCAS » dans nos communes. Depuis la fusion des trois communautés de communes, tous les dossiers d'aide sociale sont gérés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon "CIAS". L'organisation du repas pour les personnes âgées restait la seule activité du CCAS de St Poix.

Le Conseil Municipal a donc décidé de dissoudre le CCAS. Une commission "action sociale" reprenant les membres élus et non élus assurera la mise en place de ce repas financé par le budget de la commune.

La Commission "Communication" a souhaité apporter quelques modifications au bulletin municipal. En le feuilletant, vous verrez qu'il est plus aéré et en couleur; n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016.



Simone BENÂTRE

VIE DE LA COMMUNE

LES TRAVAUX RÉALISÉS

Logements communaux

Logement 8 C rue de l'Atlantique :

Deux volets roulants électriques ont été posés pour un montant total de 1 204.21 € TTC.

Logement 13, rue du Cormier :

Les travaux de réparation de la porte de service du garage s'élevaient à 201.85 € TTC.

Elaboration de la carte communale

Etude de zonage d'assainissement : révision n°1

La nouvelle carte du zonage d'assainissement a été réalisée par le cabinet HYDRATOP pour un coût de 1 200 € TTC. Elle se présente ainsi :

- ajout du lotissement de la Loge qui est une zone déjà raccordée
- retrait de la zone humide rue du Maine
- intégration de 3 zones urbanisables raccordables à l'assainissement collectif :
 - * projet de lotissement entre la rue de Normandie et la rue du Maine
 - * les habitations et le garage situés entre la rue de Normandie et la rue de l'Ourdrie
 - * les 3 terrains situés en face des n° 12 et 14 de la rue de l'Atlantique

Diagnostic bocager

Les haies ont été hiérarchisées par la Chambre Agriculture qui les a classées selon leur rôle et leur importance :

- en rouge, les haies déjà réglementées, à proximité des cours d'eau
- en jaune, les haies importantes
- en vert, les haies secondaires
- en bleu, les haies à enjeu faible
- en blanc (flèches) : les corridors écologiques à créer ou à renforcer (lien entre les haies)

Le Conseil Municipal a décidé de protéger toutes les haies de son territoire.

Fibre optique

Une armoire pour la fibre optique a été installée dans le chemin du Corps de Garde devant le mur du garage de M. CORMIER. Les travaux ont consisté en la pose d'une chambre de tirage, de l'armoire et des réseaux et fourreaux (chemin du Corps de Garde et rue de Bretagne).

Le Conseil Départemental (ex Général) de la Mayenne, compétent en matière d'aménagement numérique a pris en charge cette dépense.

Fleurissement : achat de pots de fleurs

Neuf pots de fleurs carrés de différentes grandeurs ont été achetés auprès de la société VEDIF COLLECTIVITES (34 / Florensac) pour un montant de 2 215.20 € TTC.



Cimetière

Procédure de reprise des tombes en état d'abandon

La procédure dure 3 ans à compter de la publicité du procès-verbal de constatation de l'état d'abandon des concessions dressé le 24 juillet 2015 en présence des élus, des familles ou de leur représentant.

Aménagement d'un espace cinéraire

Les Etablissements GOUPIL Père et Fils sont retenus pour aménager l'espace cinéraire du cimetière pour un montant de 3 374 € TTC. Il s'agit de fournir et poser les éléments suivants :

- 4 Cavurnes enterrées avec couvercle ou porte en béton vissé
- 4 Plaques d'habillage de cavurnes
- 1 Stèle en forme de flamme avec gravure dorée « Jardin du Souvenir »
- 1 Support d'urne pour le temps de recueillement
- 1 Colonne de mémoire avec 10 plaques pour l'identité des défunts
- 1 Aire de dispersion des cendres avec un cendrier central



Eglise

Le remplacement du moteur de mise en volée de la cloche 2 par un moteur rotatif similaire sera réalisé par la société GOUGEON (37 – Villedômer) pour un coût de 1 596 € TTC.



Lotissement de la Loge

Travaux d'éclairage public

L'estimation des dépenses d'éclairage public établie par le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM) s'élève à 7 746.20 €. La participation financière à charge de la Commune de St-Poix est de 79% soit 6 119.50 €.

Réalisation d'un enduit bicouche

Les travaux consistent à réhabiliter la voie d'accès desservant le lotissement de la Loge par la réalisation d'un enduit bicouche. La société FTPB SAS (St-Pierre La Cour) est retenue pour effectuer ces travaux pour un montant de 2 750 € HT soit 3 300 € TTC.

Accessibilité

La Commune de Saint-Poix va réaliser son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Pour ce faire, la Commune a adhéré à la démarche collective d'élaboration d'un diagnostic sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) tels : salle des fêtes, sanitaires et buvette du stade, accès aux terrains de football, école, cimetière, terrain multisports...

Un groupement de commandes a été constitué entre 17 communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon. La convention de groupement de commandes a été approuvée.

Le marché public de services a été attribué au bureau d'études ACCESMÉTRIE (Issy-les Moulineaux) pour un montant de 2 835 € TTC comprenant la réalisation du diagnostic accessibilité et l'élaboration de l'agenda.

Intercommunalité

Logements intercommunaux

Une convention de prestation de service a été signée entre la Communauté de communes du Pays de Craon (CCPC) et la commune de St-Poix visant à réglementer les interventions de l'agent communal, dans ces logements, pour effectuer des travaux d'entretien intérieurs et/ou extérieurs.

Une compensation financière de 26 € de l'heure est versée à la commune.

Système d'Information Géographique (SIG) du Pays de Craon

L'objectif du SIG est de répertorier sur le territoire communal l'ensemble des réseaux (électriques, téléphoniques...), et des canalisations « eau potable », « eaux usées » et « eaux pluviales ».

Une convention d'association entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG) et la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) a été signée pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2016. Le coût pour la Commune de St-Poix s'élève à 252 €.

21 plans de récolement « eaux usées » et « eaux pluviales » ont été numérisés par la société WEST IMPRIM (Château-Gontier) pour un montant de 102.60 € TTC.

Dispositif Argent de Poche 2015

Le dispositif a été reconduit du 6 au 10 juillet 2015 à destination des jeunes de + 16 ans et jusqu'à 18 ans révolus (nouveau dispositif 2015) qui participent à différents travaux de rénovation ou d'embellissement de la commune (désherbage, ponçage, lasure, peinture ...) moyennant une rémunération de 5€ de l'heure pour un temps de travail limité à 3 heures par jour et par jeune.

Travaux réalisés :

- peinture des volets et fenêtres de la mairie (étage)
- peinture de la main courante du terrain multisports
- désherbage



Divers

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sur la base de l'article 79 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), il a été décidé la dissolution du CCAS en tant qu'institution administrative autonome au 1^{er} janvier 2016. La gestion des demandes d'aides sociales est transférée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à Craon et l'organisation du repas des personnes âgées de plus de 65 ans est transférée sur le budget communal.



Inventaire des cours d'eau du bassin versant de la Vilaine et de l'Oudon



L'inventaire se base sur le travail du groupe de pilotage constitué d'élus, d'agriculteurs et de représentants d'associations qui a pour rôle de délibérer sur les modifications du réseau hydrographique de la commune. Les critères retenus pour identifier un cours d'eau sont ceux préconisés par le SAGE

Vilaine.

Un cours d'eau est reconnu en tant que tel s'il répond à au moins 3 des 4 critères suivants :

- ① Le substrat : sable, vase, graviers, blocs rocheux
- ② La berge : c'est le passage répétitif de l'eau qui donne naissance à un lit. La berge constitue alors le dénivelé entre le fond du cours d'eau et la surface du sol de la parcelle voisine, il doit être > à 10 cm.
- ③ L'écoulement : il doit être indépendant des pluies, à observer en hiver.
- ④ Les organismes aquatiques : animaux invertébrés (gastéropodes, crustacés), végétaux

L'inventaire sera réalisé au printemps 2016 par Aurore LEBRETON de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Visite de la commune

Mme la Sous-Préfète a visité la commune le 3 avril 2015.

Au programme :

- rencontre avec les élus et discussion autour d'un café
- visite de l'exploitation maraîchère bio de M. Clément BEUCHER
- visite du garage automobile de M. Mme Vincent FOUQUENET
- visite du commerce multiservices (épicerie-bar) de M. Thierry BODIN



LES PROJETS

Réhabilitation de la salle des fêtes

Assistance à la maîtrise d'ouvrage

La mission est confiée à l'autoentreprise MAPACO (Maryse PAPIN Conseil) située à Argentré pour un montant de 2 040.00 € HT (prestation de 4 jours). Le contenu de la mission est le suivant :

- > Aide à la définition des besoins
- > Consultation de géomètres (relevé topographique)
- > Rédaction de l'avis de publicité, du dossier de concepteur (marché de maîtrise d'œuvre)
- > Ouverture des offres et analyse des candidatures des architectes
- > Rapport d'analyse
- > Courriers aux candidats, audition et rapport
- > Mise au point du marché et notification

Projet d'aménagement

- > Emplacement et surface de la scène sont conservés
- > L'actuelle salle de bar devient la salle de restauration scolaire
- > La salle de cantine redevient une salle de réunions
- > Création d'un office traiteur /cuisine dans la partie basse de la salle, dans le prolongement de la cuisine actuelle avec accès extérieur
- > Cuisine conservée pour la cantine scolaire avec lave-vaisselle, réchauffe plat, réfrigérateur
- > Aménagement d'un bar ouvert sur la salle sans diminuer la surface de celle-ci, avec accès extérieur
- > Local de rangement du mobilier, local vaisselle
- > Local technique pour l'agent d'entretien
- > Création d'un sas devant l'entrée latérale
- > Vestiaire dans le prolongement du hall d'entrée
- > Sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite
- > Remplacement du mobilier
- > Travaux intérieurs (rafraîchissement) et extérieurs

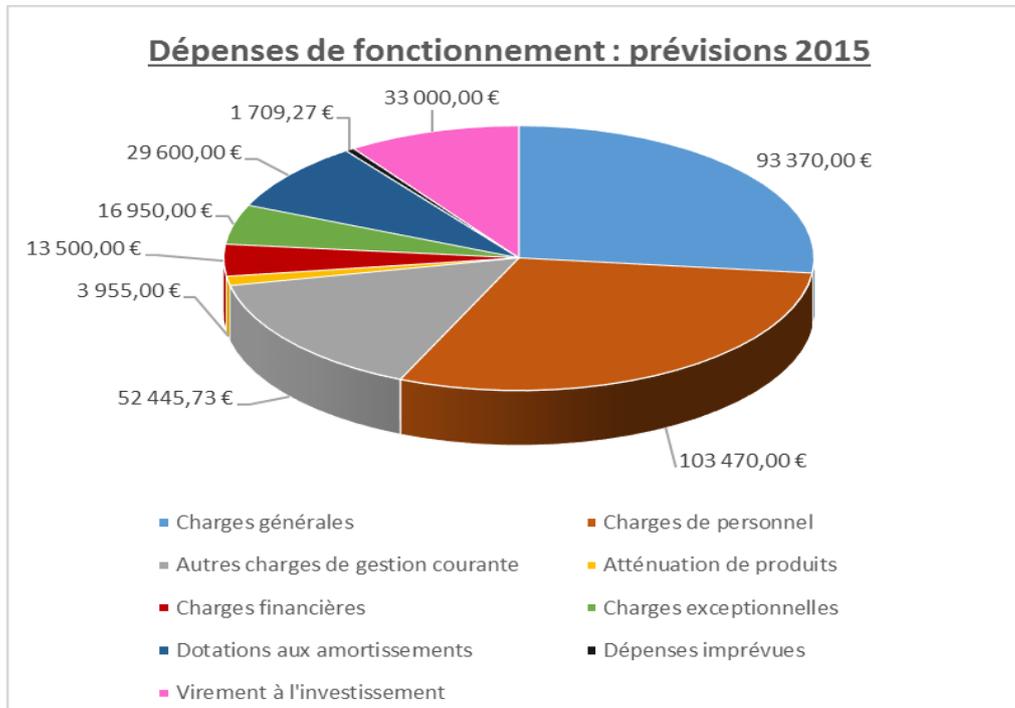
Etude de faisabilité du projet

L'étude sera réalisée par l'ATELIER BLEU D'ARCHI (le Mans) pour un coût de 3 000 € TTC. Elle comprend une esquisse du projet, une approche des solutions techniques envisageables pour améliorer, en termes énergétiques, le bâtiment, la manière dont le cabinet envisage le traitement de la couverture pour résoudre, à moindre coût, les soucis de fuite et une première estimation financière.

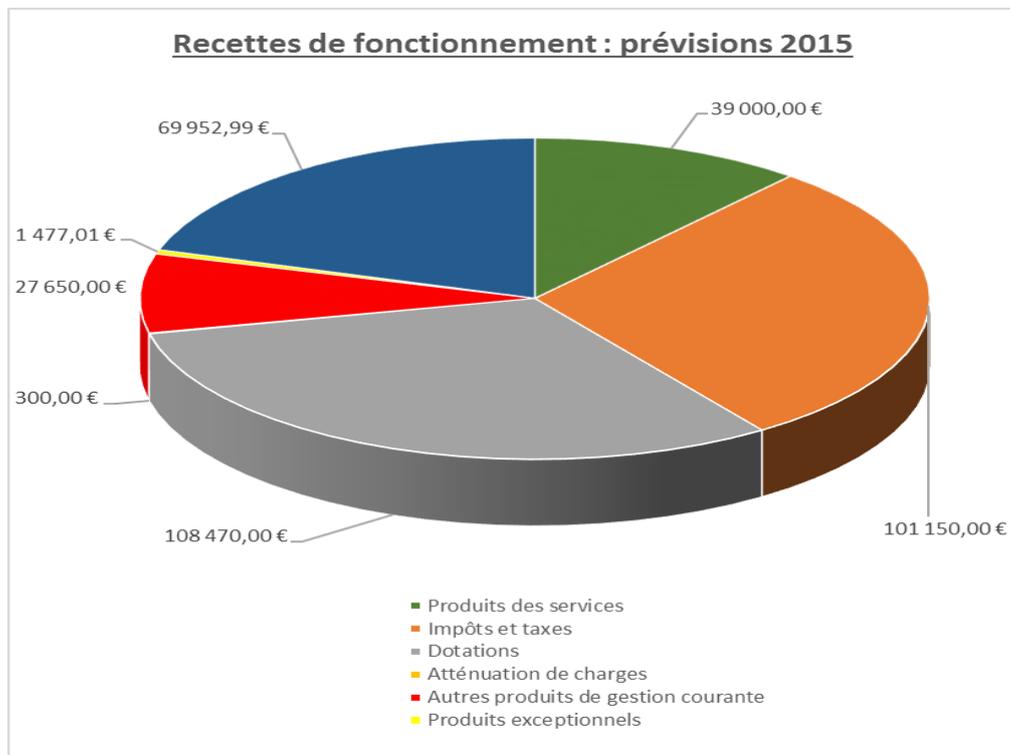


LES FINANCES

BUDGET COMMUNAL



TOTAL : 348 000 €



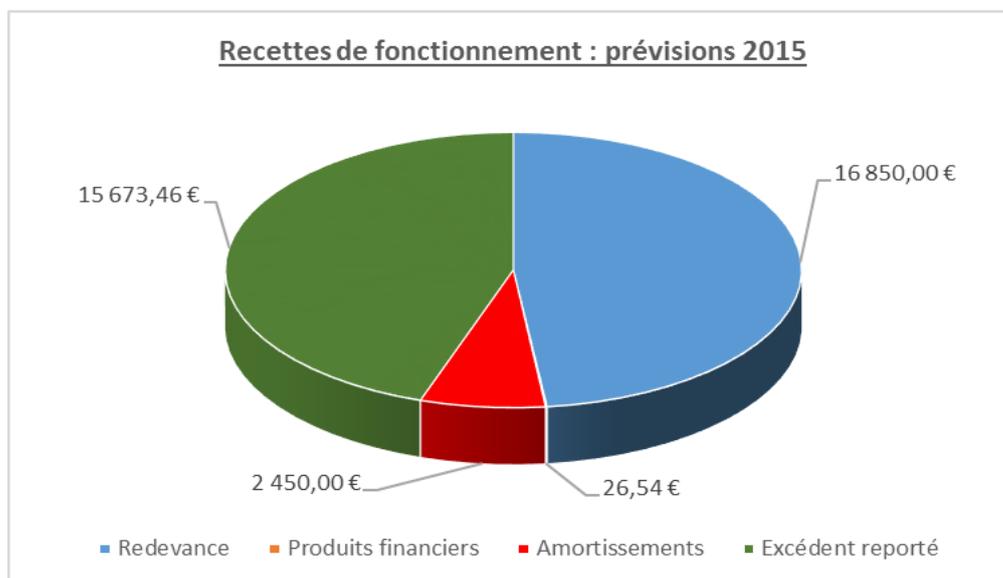
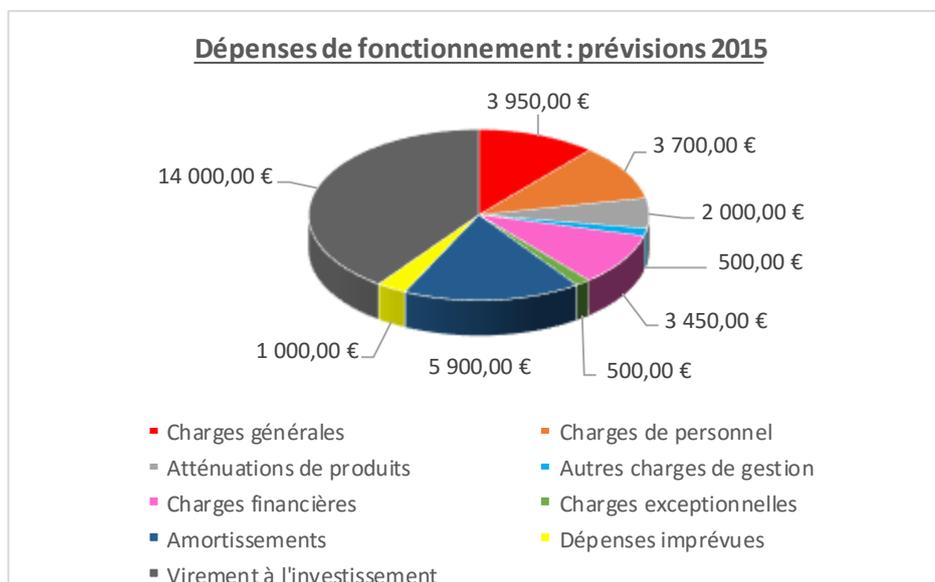
TOTAL : 348 000 €

Taux d'imposition 2015

La Communauté de Communes du Pays de Craon a voté pour sa 1^{ère} année d'application les taux d'imposition intercommunaux selon la méthode des taux moyens pondérés, à fiscalité constante, sans augmentation des taux d'imposition intercommunaux. Les communes membres ont été invitées à faire évoluer leurs taux d'imposition communaux pour assurer la neutralité fiscale. En parallèle, les attributions de compensation sont modifiées.

Libellé	Bases	Taux		Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	188 000 €	17,17%	- 2,72%	32 280 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	138 500 €	23,66%	- 9,31%	32 769 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54 300 €	39,84%	- 2,71%	21 633 €
TOTAL	380 800 €			86 682 €

ASSAINISSEMENT



TOTAL : 35 000 €

Montant de redevance 2014-2015

- Abonnement : 50 €
- Par m3 d'eau consommé : 0.80 €



Modernisation des réseaux 2016

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte s'élève à **0.180 € par m3** au 1^{er} janvier 2016 (-5%) quelle que soit la période à laquelle se rapporte la consommation d'eau. Elle est collectée par la Commune et reversée à l'Agence de l'Eau.

Assainissement collectif : contrôle des dispositifs de raccordement des propriétés privées

En raison de la multiplication des demandes de contrôle de conformité des dispositifs d'assainissement collectif (réseaux eaux usées et eaux pluviales) des propriétés en cas de vente, l'intervention du service technique de la Commune de Saint-Poix pour effectuer le contrôle de conformité du dispositif d'assainissement collectif est fixé à 50 € (depuis le 1^{er} juin 2015).



TABLEAU DES SUBVENTIONS 2015

➤ Subventions périscolaires

ECOLE	Subvention année scolaire 2012-2013	Subvention année scolaire 2013-2014	Subvention année scolaire 2014-2015	Subvention année scolaire 2015-2016
O.G.E.C.	420 € x 39 élèves	435 € x 45 élèves	445 € x 39 élèves	445 € x 34 élèves
Total	16 380,00 €	19 575,00 €	17 355,00 €	15 130,00 €

GARDERIE O.G.E.C.	Année scolaire 2012-2013	Année scolaire 2013-2014	Année scolaire 2014-2015	Année scolaire 2015-2016
Subvention votée	142 € x 12 mois soit 1 704 €	120 € x 12 mois soit 1 440 €	200 € x 10 mois soit 2 000 €	120 € x 10 mois soit 1 200 €
Subvention versée	1 420.00 €	1 960.55 €	2 000 €	En cours
Coût réel du service			1 167.13 €	



➤ Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques

La commune de Saint-Poix participe aux frais de fonctionnement des élèves Paternais qui fréquentent les écoles maternelles et primaires publiques. Pour l'année scolaire 2014-2015, la charge financière s'élève à 6 324.92 € pour 12 élèves.

➤ Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	2014 Pour mémoire	2015 Vote
Football : Association Cuillé /St-Poix	1 350,00 €	1 350,00 €
Club de la Joie	300,00 €	300,00 €
Anciens Combattants et A.F.N.	120,00 €	120,00 €
Culture et Patrimoine	150,00 €	
L'Histoire au Présent - subvention exceptionnelle (chemin de croix)	700,00 €	
Culture et Patrimoine au Présent – subv. Except. (chemin de croix)		700,00 €
A.P.E.L. Saint-Poix / Laubrières	300,00 €	300,00 €
Comité des fêtes de l'Entente Paternaise		300,00 €
Aide à domicile en milieu rural - A.D.M.R.	786,00 €	870,00 €
Secours catholique	150,00 €	150,00 €
Classes de découvertes (écoles publiques du secteur) – non versée	100,00 €	100,00 €
Association des Donneurs de Sang du Canton de Cossé-le-Vivien	35,00 €	35,00 €
Groupement Communal de défense contre les ennemis des cultures	50,00 €	50,00 €
Fédération Départ. groupements de défense c/ organismes nuisibles	62.31 €	63,05 €
Conseil d'architecture et d'urbanisme - C.A.U.E	45,73 €	45,73 €
Amis de la Bibliothèque Départementale de prêt	73.62 €	
Total	4 222.66 €	4 383.78 €



Non versée en 2015, à la demande de l'association



Transfert des subventions communales à caractère social à la Communauté de Communes du Pays de Craon (Attribution de compensation)



En attente, versée par la Communauté de Communes du Pays de Craon



LES TARIFS 2016

Salle des fêtes

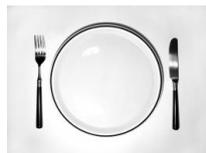
SALLE DES FETES	SAINT-POIX		HORS COMMUNE	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Réunion, vin d'honneur	60.00 €	120.00 €	75.00 €	150.00 €
Soirée ou Journée (1 repas)	120.00 €	180.00 €	150.00 €	225.00 €
Journée + soirée (2 repas)	150.00 €	210.00 €	190.00 €	265.00 €
Soirée + lendemain (3 repas)	180.00 €	240.00 €	225.00 €	300.00 €
Journée + lendemain (4 repas)	210.00 €	270.00 €	265.00 €	340.00 €
Saint Sylvestre (particulier ou association)	210.00 €	270.00 €	265.00 €	340.00 €
Associations (repas, fête) : forfait	60.00 €	70.00 €	75.00 €	90.00 €
Associations : réunion, assemblée générale	Gratuit		75.00 €	90.00 €
Cuisine	60.00 €		75.00 €	
Cuisine Associations	10.00 €		15.00 €	
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)			
<i>Caution à la remise des clés - LOCATION</i>	220.00 €			
<i>Caution à la remise des clés - MENAGE</i>	50.00 €			
<i>Caution pour la sono</i>	780.00 €			
DIVERS				
Location de la sonorisation (micros)	35.00 €			
Electricité / chauffage	0.25 € par kilowattheure			

Salle de réunions

SALLE DE REUNIONS	SAINT-POIX		HORS COMMUNE	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Salle de réunions	43.00 €	103.00 €	54.00 €	129.00 €
Salle de bar	43.00 €	103.00 €	54.00 €	129.00 €
Salles de bar + réunion	68.00 €	128.00 €	85.00 €	160.00 €
Associations (réunion, assemblée générale)	Gratuit		55.00 €	
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)			
<i>Caution à la remise des clés - LOCATION</i>	110.00 €			
<i>Caution à la remise des clés - MENAGE</i>	50.00 €			
Electricité / chauffage	0.25 € par kilowattheure			



Location de vaisselle



Location couverts complets	0.40 € par personne
Location de couverts à l'unité	0.05 € par couvert
Location de verres	0.15 € par verre

Tables et chaises (hors salle des fêtes)

Table : 2.00 €
Chaise : 0.25 €



Tables et bancs neufs

Table : 3.00 €
Banc : 1.00 €

Parquet



Le parquet est composé de **27 panneaux** d'une superficie chacun de 3.20 m² (4 m x 0.80 m) soit un total de 86.40 m².

→ 1 panneau : 1.50 €
→ 27 panneaux : 40.50 €

Cimetière

Durée de la concession	Tarifs
15 ans	70.00 €
30 ans	90.00 €



Photocopies, téléphone, fax et minitel



Service	Tarifs
Photocopie : - La page recto A4	0.20 €
Noir/Blanc - La page recto A3	0.40 €
Photocopie : - La page recto A4	0.50 €
couleur - La page recto A3	1.00 €
Téléphone (la communication)	0.15 €
Fax (la page)	0.50 €

Droit de stationnement (pour la vente)

25 €



Jardins familiaux



3 jardins de 280 m², 292 m² et 315 m² sont disponibles.
Location annuelle : 0.05 € / m²

Pour tout renseignement, contacter la mairie : 02.43.98.82.07

VIE DE L'ÉCOLE

ORGANISATION

Ecole Saint Joseph à Saint Poix : 02.43.98.95.98

Direction : Alexia Nacfaire

Classes :

- CE1/CE2 : 17 élèves Enseignante : Alexia Nacfaire
Auxiliaire de Vie Scolaire : Audrey Bouillon
- CM1/CM2 : 23 élèves Enseignante : Claire Croissant

Ecole Notre Dame de Lourdes : 02.43.06.69.00

Direction : Emmanuelle Gibon

Classes :

- PS/MS : 24 élèves Enseignante : Emmanuelle Gibon
ASEM : Marie-Claude Serru
- GS/CP : 20 élèves Enseignant : Jean-Luc Diné
ASEM : Estelle Destouches

PÉDAGOGIE

Cette année encore, Sabrina Lamiré, enseignante spécialisée, vient travailler avec les enfants et les enseignants du RPI.

Certains enfants bénéficient également d'un temps d'aide individualisée dispensée par les enseignants, le soir après l'école ou le mercredi matin.

LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Pour l'année 2014-2015, le projet s'articulait autour de la transformation : les enfants ont observé les métamorphoses du ver de farine, de l'asticot et du phasme. Les élèves de CM ont contribué à l'exposition départementale d'arts visuels sur le thème de la métamorphose, qu'ils ont visitée en juin.



Les maternelles et CP se sont également rendus au zoo de la Flèche fin mai.



Le séjour à Paris a finalement été maintenu malgré les attentats, et les CM ont pu découvrir le musée du quai Branly, Versailles, et la tour Eiffel.



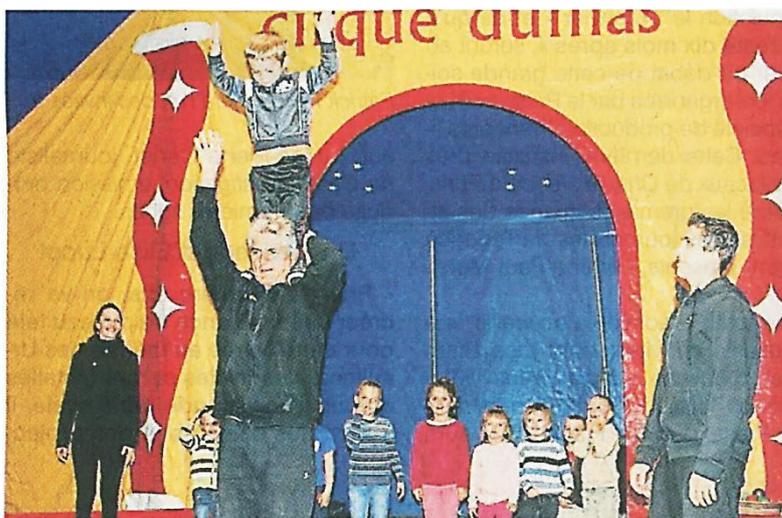
LES PROJETS 2015/2016

L'année scolaire 2015-2016 a débuté avec l'accueil du cirque William Dumas à Laubrières du 28 septembre au 2 octobre 2015 : les élèves de Saint-Poix et Laubrières ont découvert la jonglerie, le hula-hoop, le rouleau américain et la mappemonde. Ils ont présenté avec enthousiasme à leurs familles divers numéros lors d'un spectacle final.

Le coût total de l'animation s'élève à 4 000 € financé par l'O.G.E.C. et la participation financière des communes de Laubrières et St-Poix de 500 € chacune.

L'étude des peuples nomades se poursuivra dans l'année avec l'intervention d'une dumiste de l'école de musique de Cossé-le-Vivien.

Les CM se rendront en classe de neige au mois de mars. L'année scolaire se terminera avec la visite d'une ferme pédagogique pour les enfants de Laubrières, et le passage du permis piéton pour les CE. Une journée sportive, ainsi que diverses sorties au cinéma, à la piscine de la Guerche, ou à la bibliothèque sont également au programme.



Les enfants ont préparé des numéros d'équilibriste pour leur spectacle.

LES INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES

Garderie

Le service, financé par les deux municipalités du Regroupement Pédagogique Intercommunal est assuré à l'école de Laubrières par Mme Marie-Claude SERRU, le matin et par Mme Martine PELTIER, le soir.

Horaires : Matin : **7 h 30 à 8 h 50**
Soir : **16 h 50 à 18 h 45**

Tarifs :
Garderie régulière : **0,35 euros le ¼ d'heure**
Garderie occasionnelle : **0,45 euros le ¼ d'heure**



Cantine municipale

Le service, financé par les deux municipalités du Regroupement Pédagogique Intercommunal, est assuré à la salle des fêtes de Saint-Poix par Mme Julie GESTIN assistée de Mme Nicole GOISBAUT. Les repas sont préparés et livrés par le restaurant scolaire du Collège de l'Oriette à Cossé-le-Vivien.

Horaires : **12 h 15 à 13 h 15**



Tarifs des repas 2015/2016 :

- Elève, personnel communal, enseignant, apprenti : **3.85 €**
- Repas adulte : **6.65 €**
- Coût de la livraison : **12.26 €**
- Panier repas : **0.40 €**

Les serviettes en papier ont remplacé les serviettes en tissu pour les plus grands enfants. Un distributeur a été installé à l'entrée de la salle de restauration. Cependant, les tout-petits conservent leur serviette en tissu pour des raisons pratiques.

Depuis le 5 octobre 2015, un **permis à points** d'une valeur de 10 points a été mis en place. Ce nouveau dispositif a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des partenaires, élus, personnel communal, enseignants et l'appui de Mme LAMIRÉ, intervenant dans les deux écoles auprès des enfants en situation difficile. Chaque enfant dispose du même capital confiance puisque chacun part avec le même nombre de points. 13 règles sont à respecter assorties chacune d'une sanction adaptée. Lorsque l'enfant ne dispose plus de point sur son permis, il est exclu pendant 2 jours (ses parents sont avertis par courrier).



Transport scolaire du midi 2015-2016

Le transport des élèves du midi est assuré par les établissements LE PAPE du Pertre au prix de 89 € TTC par jour de cantine. Ce transport permet aux élèves scolarisés à Laubrières d'aller déjeuner à la cantine de Saint-Poix le midi ou pour ceux qui sont domiciliés à Saint-Poix, de rentrer chez eux pour prendre le repas en famille. La prestation de service comprend la mise à disposition d'un car de 50 places pour les 4 jours de cantine par semaine en période scolaire.

Le service est financé par les Communes de Laubrières et Saint-Poix au prorata du nombre d'élèves du contrat d'association.

Une participation financière annuelle est demandée aux parents pour les enfants qui utilisent le service, qu'ils déjeunent ou non à la cantine :

Tarifs 2015/2016 - 15 € pour 1 enfant
: - 20 € pour 2 enfants
 - 25 € pour 3 enfants et plus



Remise des dictionnaires

Le 28 juin 2015, après les cours, 12 élèves du regroupement pédagogique intercommunal St-Poix/Laubrières en classe de CM2 ont reçu un dictionnaire des mains de leur Maire, pour leur passage en 6^{ème}. Les enseignants, les représentants des commissions scolaires et des associations et les parents d'élèves assistaient à cette cérémonie.

Sont parés pour la rentrée :

* Saint-Poix :

Mélissa BARBÉ, Alyssia CHAMPIGNY, Mattéo GUYON, Maya SAHRAOUI, Kathlyne TELLIER et Rozenn TIREAU (Cuillé)

* Laubrières :

Julie BERTHIER, Aurore BOULTAREAU, Davy CHERRUAU, Paul GOUGEON, Alice RENAUDIER, Erine RENAULT



PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

Accueil de loisirs

Dans le cadre des transferts de compétences, le Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS de la Communauté de Communes du Pays de Craon a repris la gestion des accueils de loisirs, les mercredis, petites vacances et l'été des Communes de Cuillé et Méral.

Mme Aby-Gaëlle QUARGNUL est recrutée en qualité de directrice pour les deux sites.

Dans le cadre d'une harmonisation territoriale, les tarifs 2016 sont les suivants :

- ½ journée : 5.15 €
- ½ journée avec repas : 8.74 €
- journée : 8.40 €
- journée avec repas : 12.06 €
- accueil péricentre matin et soir : 0.40 € la ½ heure

Les Inscriptions se font via le portail familles du Pays de Craon :

familles.paysdecraon.fr

Chaque famille doit constituer son dossier et celui de son ou ses enfants.

Le CIAS se tient à votre disposition pour vous accompagner en cas de difficultés.



CIAS DU PAYS DE CRAON
Place du Maréchal Leclerc
53400 CRAON
02.43.09.09.65

Relais Assistants Maternels / RAM – Parents Enfants

Place Tussenhausen
53230 Cossé-le-Vivien
06.22.00.07.27
02.43.91.79.21

ramcosse@cias.paysdecraon.fr



Les temps de rencontre se déroulent entre 9h30 et 11h30 :

- le lundi à Astillé
- le mardi à Quelaines
- le jeudi à Cossé-le-Vivien
- le vendredi à Gastines

Les permanences d'informations se déroulent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 11h sur les lieux d'animation en période scolaire et les mardi et jeudi de 14h à 18h à la Communauté de Communes à Cossé-le-Vivien.

L'A.P.E.L. Saint-Poix / Laubrières

Animations proposées en 2014/2015

- 19 décembre arbre Noël, spectacles des enfants (chansons...).
- 28 février, 1, 13, 14, 15, 20 et 21 mars : théâtre à Saint Poix.
- Dimanche 28 juin : Fêtes des écoles

Après notre rituel arbre de Noël en décembre, la saison théâtrale a débuté fin février, avec une pièce inédite intitulée « **Mr DUBONCHIC** ». Cette pièce écrite par Jean-Charles GAILLARD relate les déboires de Mr et Mme Dubonchic, de leur fils et leur employé modèles.

La troupe "A tour de rôle" de retour sur les planches



"Monsieur Dubonchic" par la troupe "A tour de rôle".

Le 28 juin dernier, l'APEL a organisé sa kermesse sur le terrain de foot de St Poix. C'est sous un soleil radieux que nous avons pu profiter du spectacle des enfants et terminer l'après-midi avec quelques activités dont le fil rouge Qui est Qui (photos des enseignants bébés) et le concours de gâteaux qui cette année a été remporté par Patricia Tireau. Pour savoir s'il y aura une nouvelle perle en pâtisserie ! Rendez-vous le 26 juin prochain.



Programme 2015/2016

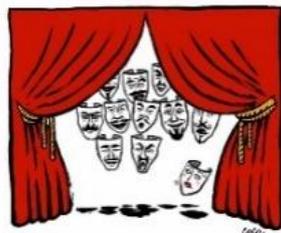
- 18 décembre : arbre de Noël, spectacle
- 27, 28 février, 11, 12, 13, 18,19 mars théâtre de Saint Poix.
- Dimanche 26 juin : fête des écoles.

L'équipe de la troupe « **A tour de rôle** » prépare son grand retour et est en pleine répétition pour vous présenter une pièce inédite intitulée « **Tranche de Bluff** » de Jean-Claude MARTINEAU.

« Bertine est une octogénaire au tempérament bien trempé. Mais elle est maligne la Bertine ! Et Pour garder ses enfants auprès d'elle, ou pour les faire revenir, elle ne recule devant aucun stratagème et se livre à un odieux chantage, ce qui lui vaut les sarcasmes de son gendre qui ne se prive pas de manifester un cynisme qui soulève l'indignation du public ».

Les dates des représentations sont fixées ainsi :

- **Samedi 27 et Dimanche 28 Février 2016**
- **Vendredi 11, Samedi 12 et Dimanche 13 Mars 2016**
- **Vendredi 18 et Samedi 19 Mars 2016**



Comme les années passées une représentation est jouée au profit de l'école Jeanne d'Arc de Cuillé et une seconde pour des associations.

Composition du bureau de l'APEL pour la saison 2015/2016 :

Présidente : Anne-Marie Pavis
Vice-Présidente : Linda Depincé
Trésorière : Virginie Moisy
Vice-trésorière : Marie-Ange Planchenault
Secrétaire : Laurence Hatton
Responsable cotisations : Virginie Moisy
Responsable théâtre : Jérôme Philippet
Membres : Elodie Thomain, Miguel Chalumeau, Ludovic Bertron



Un territoire vivant

favorisant l'accueil et l'initiative

édito



Il y a maintenant un an, se créait la Communauté de Communes du Pays de CRAON. Elle est composée de 37 communes, son Conseil Communautaire compte 66 délégués. C'est à cette assemblée délibérante que revient le pouvoir de prendre les décisions. Le bureau que je préside et où je suis entouré de 10 vice-présidents, gère les affaires au quotidien, les représentations. Chaque vice-président a en charge une commission, qu'il anime et orchestre. C'est lui qui présente aux membres de sa commission, les dossiers qui doivent être soumis à débats, pour se traduire, à terme, en propositions.

Notre souhait fût de ne pas tout bousculer, de respecter les agents et je pense que les choses évoluent dans le bon sens.

Après une année de travail intense, nous avons pris nos marques. Nous nous employons, aidés de nos 132 agents, à assurer les missions de service public qui nous sont dévolues, de part les compétences qui nous ont été transférées.

La taille de notre intercommunalité nous positionne sur des projets structurants pour le territoire. Actuellement les plus visibles sont le Pôle Socio Culturel à CRAON mais aussi l'agrandissement de la base de loisirs de la Rincerie à LA SELLE CRAONNAISE. Pour les familles, un « portail familles » dédié aux inscriptions des activités enfances jeunesse intercommunales et périscolaires communales a été mis en place, pour éviter une redondance des formalités.

Dans un court terme, nous prendrons une décision concernant la rénovation de la piscine intercommunale et nous intégrerons le Syndicat Mixte Départemental pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Vous n'êtes pas sans savoir que les collectivités sont soumises à des contraintes financières fortes, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) nous conduit dans les années à venir, vers d'autres évolutions au sein de nos collectivités.

Cette fusion nous demande un travail très conséquent mais exaltant. L'engagement des élus pour ce projet de territoire nous emmène vers un objectif commun « VIVRE ET DONNER L'ENVIE DE VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE ».

Patrick GAULTIER

Président de la Communauté de Communes du Pays de CRAON

Population :
29 318 habitants

Superficie :
639 km² soit 44 habitants au km²
37 communes - 900 km de voirie

Economie :
700 entreprises - 12 000 emplois
dont 7 916 emplois salariés

Tél. 02 43 09 61 61 - www.paysdecraon.fr



culture



Contact :

Communauté de communes du Pays de Craon
Tél. : 02 43 09 19 89 - culture@paysdecraon.fr

SAISON SPECTACLE VIVANT

- Des spectacles pour tous : théâtre, danse, cirque, concert, marionnette...
- Des spectacles sur temps scolaire
- L'accueil de compagnies professionnelles en résidence

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

- Des prêts de livres, magazines, CD, jeux de société
- Des animations pour tous

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

- Un cursus d'apprentissage instrumental
- Des pratiques collectives pour tous les goûts
- Un éveil musical dès la naissance

Tél. : 02 43 91 79 03

nous contacter

- Service Direction générale
- Environnement, déchetteries, ordures ménagères
- SPANC
- Saison culturelle
- Médiathèque
- Voirie, sentiers de randonnées

Site de Craon
1, Rue de Buchenberg - BP 71
53400 CRAON
Tél. : 02 43 09 61 61
Mail : accueil@paysdecraon.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Place du Maréchal Leclerc
53400 CRAON
Tél. : 02 43 09 09 65
Mail : contact@cias.paysdecraon.fr



Pour faciliter vos démarches,
rendez-vous sur le portail famille :
<https://familles.paysdecraon.fr>

- Bassin de l'Oudon
- Économie, Emploi
- Service Marchés publics
- Établissement d'Enseignements Artistiques (école de musique)
- Logements

Site de Cossé-le-Vivien
58, place Tussenhausen
53320 COSSÉ-LE-VIVIEN
Tél. : 02 43 91 79 79
Mail : m.garanger@paysdecraon.fr

Service finances

Site de Renazé
Place de l'Europe
53800 RENAZÉ
Tél. : 02 43 06 82 84
Mail : finances@paysdecraon.fr

Piscine Intercommunale

Rue Jean Bouin
53400 CRAON
Tél. : 02 43 06 10 76

les compétences de l'Intercommunalité



Bibliothèques :

Astillé
Athée
Ballots
Bouchamps-lès-Craon
Congrier
Cossé-le-Vivien
Courbeville
Craon
La Rouaudière
La Selle Craonnaise
Livré-la-Touche
Méral
Pommerieux
Quelaines-Saint-Gault
Renazé
Saint-Aignan-sur-Roë
Saint-Poix
Saint-Quentin-les-Anges
Simple



Déchetteries :

Ballots
Cossé-le-Vivien
Craon
Cuillé
Quelaines-Saint-Gault
Renazé
Saint-Aignan-sur-Roë



Etablissement d'Enseignements Artistiques (E.E.A.) :

Cossé-le-Vivien
Craon



Piscine intercommunale :

Craon



Sites administratifs :

Cossé-le-Vivien
Craon
Renazé



Accueils de loisirs :

Astillé / Courbeville
Ballots
Congrier
Cossé-le-Vivien
Craon
Cuillé / Laubrières /
Gastines / Saint-Poix
La Selle Craonnaise
Méral
Pommerieux
Quelaines-Saint-Gault
Renazé
Saint-Aignan-sur-Roë



Centre d'entraînement Anjou Maine :

Senonnes



Hippodromes :

Craon
Méral
Senonnes



Base de Loisirs de la Rincerie :

La Selle Craonnaise



Musées :

Cossé-le-Vivien
Denazé
La Roë
Renazé



Voie verte



Saison culturelle : Info et réservation

Craon



Collèges :

Cossé-le-Vivien
Craon
Renazé



Pôles Santé :

Craon
Renazé





Contact :
 La Hugerie
 53800 LA SELLE CRAONNAISE
 Tél. : 02 43 06 17 52
www.la-rincerie.com



VIE DES ARTISANS ET COMMERCANTS

COIFFURE À DOMICILE

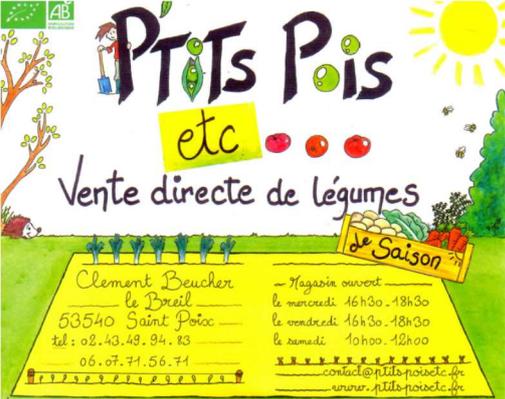


**ESTELLE
COUP'TIF** coiffure à domicile

Tel : 02.43.69.38.49
Mobile : 06.87.10.83.96

ESTELLE LOINSARD 5 CHEMIN DES CHÊNES 53 ST-POIX

VENTE DIRECTE DE LÉGUMES



PTITS POIS
etc
Vente directe de légumes

Clement Beucher
le Breil
53540 Saint Poix
tel : 02.43.49.94.83
06.07.71.56.71

Magasin ouvert
le mercredi 16h30 - 18h30
le vendredi 16h30 - 18h30
le samedi 10h00 - 12h00

contact@ptitspoisetc.fr
www.ptitspoisetc.fr



Magasin ouvert :

2 ha de 40 légumes différents

Agriculture biologique sans produits
chimiques

Magasin de producteurs à la ferme et
points de livraison alentours

Mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h à 12h

Clément Beucher : www.ptitspoisetc.fr,
contact@ptitspoisetc.fr ou
06-07-71-56-71

COMMERCE MULTISERVICES

Commerce Multiservices



Vous propose un large choix de services

Alimentation - Bar - Presse
Petit Snack - Sandwichs
Kébabs - Hamburger

Repas - Plats à thème sur place ou à emporter
Dépôt de Pains et viennoiseries, Pâtisseries sur commande
Charcuterie, Fruits et légumes frais

Relais Poste : Courriers - timbres - colis et services financiers
Gaz - Photocopies - Point internet, ... Soirées à thème

Horaires d'ouverture

Lundi, Jeudi, Vendredi de 7h à 14h / 17h à 20h

Mardi **FERMÉ**, Mercredi de 7h à 14h,

Samedi de 8h à 13h 30 / 17h à 20h,

Dimanche et Jours fériés de 8h à 13h

1 Place Flandres Dunkerque
53540 SAINT POIX
02 43 90 51 55
lepaternais@orange.fr

GÎTE RURAL

Gîte rural de la Croix des Pallouis
39 bis, rue de Bretagne 53540 St Poix

Bienvenue à St Poix...

Dans un petit village aux portes de la Bretagne et de l'Anjou, au cœur du bocage sud-mayennais, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans ce gîte mitoyen, d'une capacité de 5 à 7 personnes (hors couchages d'appoint possibles pour court séjour). Calme, cadre verdoyant, activités à proximité vous permettront de passer d'agréables vacances. Nous vous accueillerons aussi pour un court séjour d'une nuit, un week-end, une semaine ou plus. Bébés, personnes âgées et personnes à mobilité réduite trouveront le confort nécessaire à leurs besoins.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à parcourir notre site du Gîte de la Croix des Pallouis :

<http://stpoix.cuille.free.fr/Gite/>



Chantal Solier-Grimault - 39, rue de Bretagne 53540 St Poix

Mail : grimault.chantal@gmail.com

Tél. : 06 21 49 47 08 ou 02 43 98 96 14 soir et WE

VOLAILLES À LA FERME

Une volaille de qualité...



...c'est un plaisir à partager.

Volailles de la ferme



Guy et Marie-Thérèse FOURNIER
EARL du Pallouis
7, Chemin du Pallouis - 53540 SAINT-POIX
Tél. : 02 43 98 96 16
marieguy2@hotmail

GARAGE

GARAGE FOUQUENET **AD**
EXPERT

Mécanique - Tôlerie - Peinture
Pré contrôle technique
vente véhicules neufs et occasions toutes marques

Zone Artisanale - 11 rue de Normandie - 53540 ST POIX
Tél./Fax 02 43 98 82 83
E.mail : sarlfouquenet@orange.fr



ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / PLAQUISTE

MIGUEL CHALUMEAU
POUR TOUS VOS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, ET DE RÉNOVATION.

MIGUEL SERVICES

La Petite Héronnerie
53540 SAINT POIX
02.43.98.13.86
06.18.46.12.21

DEVIS RAPIDE!!!



SYSTÈME D'ÉNERGIE PLOCHER

Annette et Christophe MARSOLLIER

Les Barres – 53540 St Poix

02 43 98 85 60 – 06 87 11 52 64

annette.marsollier@laposte.net

Domaines d'activités

Vitalisation

- L'eau que nous buvons
- Des Humains et des animaux
- Des sols et des plantes
- Des eaux usées : exemple (Chez Annette et Christophe Marsollier)
- Des plans d'eau et des rivières (dévasement et dépollution)

« Il est urgent de redonner la Vie autour de nous.. »

Au fil du temps, l'utilisation de produits chimiques nous détruit à petits feux.

Les organismes vivants deviennent perturbés.

« Aujourd'hui, il n'est pas trop tard pour réagir. »



« A chacun de nous d'agir sans attendre des autres, pour notre bonheur ainsi que celui de nos enfants et petits enfants »

KARTING

KLDS (Karting Lemarié Driving School) est une école de pilotage indépendante qui se déplace sur tous les circuits de l'Ouest (Laval-Ancenis-Le Mans-Lohéac). Je propose à tous les passionnés, compétiteurs ou novices, de 12 à 77 ans, des stages de pilotage pour découvrir ou se perfectionner, au pilotage d'un kart. Ces stages se déroulent sur une journée ou ½ journée sous la forme d'exercices pratiques pour maîtriser le freinage, la trajectoire et comprendre le fonctionnement d'un kart de compétition et découvrir le pilotage en toute sécurité.

« Un passionné au service des passionnés »

Pierre LEMARIÉ

Moniteur diplômé de Karting

06 28 22 32 67

lemarie.pierre.pl@gmail.com

Découverte du karting de compétition et aide aux licenciés FFSA Karting

MÉCANIQUE - MAINTENANCE INDUSTRIELLE

COMMENT MAINTENIR LA PERFORMANCE DE VOTRE OUTIL DE PRODUCTION ?

Maintenance complète, préventive et corrective de site industrielle et artisanale. 2 Mi s'engage à vos côtés et garantit la disponibilité maximale des installations de production au meilleur coût.



- | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------|
| - Dépannage | - Mécanique | - Industrie |
| - Réparation | - Mécanique Lourde | - Agroalimentaire |
| - Entretien | - Électricité | - Artisan |
| - Montage | - Hydraulique | - Fonderie |
| - Installation | - Soudure | - Menuiserie |
| - Transfert interne/externe | - Matériels de levage | - Collectivité |

Site Internet : <http://accueil.2-mi.net>

E-mail : Contact@2-mi.net

Tel : 06 49 62 63 70

06 08 62 07 73

61 bis rue de Bretagne

53540 Saint Poix

VIE DES ASSOCIATIONS

AS FOOTBALL CUILLE / ST-POIX

Composition du bureau

Président : Vincent FOURNIER
Vice-Président : Vincent GENDRY
Secrétaire : Lydia FOUCHER
Vice-secrétaire : Marie SEBY
Trésorier : Loïc MAREST
Vice-trésorier : Bruno LAURET

Effectifs

1 équipe séniors
1 équipe vétérans
1 équipe U7 et débutant

Le club compte une cinquantaine de licenciés se retrouvant le mercredi et le vendredi soir pour s'entraîner.

L'équipe des vétérans se retrouve quant à elle tous les dimanches matin.

L'équipe séniors évolue en 3ème division

Dates à retenir :

- 8, 9 et 10 janvier 2016 : concours de belote à Saint-Poix
- 16 mai 2016, week-end de la Pentecôte : tournoi familial



Contact : 06.77.32.45.87 - vinc.53@hotmail.fr

Toutes les nouvelles personnes ayant envie de s'investir dans l'association, sont les bienvenues pour assurer la pérennité du club...

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET A.F.N.

Composition du bureau :

- Président : Michel BEGUIN
- Vice-président : Gabriel FOUQUENET
- Secrétaire et Trésorier : Bernard LANGLAIS

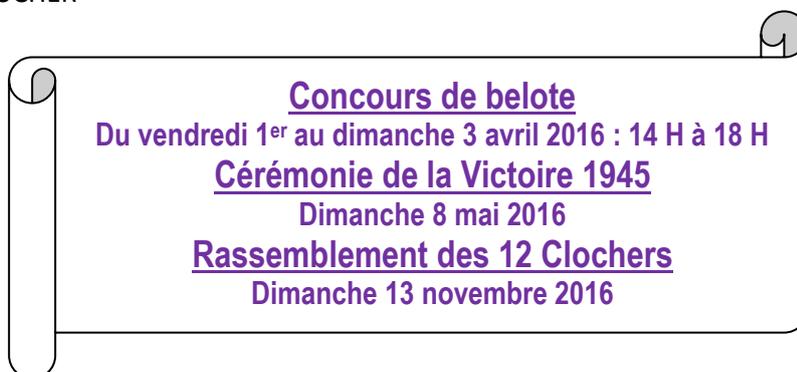


Membres :

Henri BEAULIEU, Marcel BARRAIS, Maurice DOREAU, Raymond FOUQUENET, Francis GUILLET, Yves DURAND, Robert MENARD, Francis SEBY, Roger FAGNOT, Mesdames Hélène LECOMTE, Marie-Josèphe VEILLON, Colette CRUBLET et Marie-Louise SEBY.

Déporté du Travail : Marcel FOUCHER

Dates à retenir :



CLUB DE LA JOIE

Composé de 24 adhérents, le Club propose diverses activités et notamment tous les jeudis après-midi des jeux de cartes à la bibliothèque ou la pétanque sur le terrain de boules. L'après-midi s'achève par une petite collation.

En 2015, la collecte de la Croix Rouge s'élève à **577.50 €**.

L'assemblée générale des Aînés ruraux du 7 décembre 2015 a réuni une cinquantaine d'adhérents.

Pour 2016 :

- janvier : assemblée générale avec dégustation de la galette des rois
- avril : repas
- fin juin : journée de l'amitié
- fin décembre : bûche de Noël

Le bureau :

- Président : Gabriel FOUQUENET
- Vice-Président : Maurice FOUCHER
- Trésorière et secrétaire : Hélène LECOMTE



Retraités et futurs retraités, venez nous rejoindre

Contact : 02.43.98.99.44

CULTURE ET PATRIMOINE AU PRÉSENT

Chemin de Croix

Le projet de restauration du Chemin de Croix de l'Eglise suit son cours (propriété communale).
6 des 14 tableaux sont désormais restaurés par l'Atelier ACANTHE, chez Mme CHAGNIAS à Angers : traitement contre les champignons, retouche picturale, résine, châssis, pose et dépose de la toile, cadre et dorure.

Le montant de la restauration des stations (I, II, IV, VIII, IX et X) s'élève à 7 470 € répartis comme suit :

- 2 500 € subventions de la mairie
- 4 970 € dons privés

L'association est habilitée à délivrer des reçus fiscaux (66% déductible) pour tous les dons qui lui seraient adressés.

Grande bannière

La grande bannière de procession dédiée à St-Paterne (St-Patron de l'Eglise) a également été restaurée pour un montant de 3 000 €.

La restauration a été exclusivement financée par des dons privés.

La grande bannière, propriété paroissiale, a été réintroduite solennellement dans le sanctuaire lors de la messe patronale du 19 avril 2015, célébrée par le père Joppa.



(De g. à d.) Michel Béguin, sacristain, le père Jean-Claude Paillard, Nicolas Lemercier

Contacts :

Président :	M. Jérôme LEMERCIER	06.82.46.35.93
Secrétaire :	Mme Béatrice ROSSIGNOL	02.43.98.92.07
Trésorier :	M. Jean-Luc BENÂTRE	02.43.98.87.98



Membres :

M. Guy FOURNIER
M. Jean-Pierre LEMARIÉ
M. Nicolas LEMERCIER



COMITÉ DES FÊTES DE L'ENTENTE PATERNAISE

Malgré une première année qui se devait encourageante, on ne peut s'empêcher d'avoir une pensée pour Éric Hérivault qui nous a quittés prématurément. Notre président nous a laissé orphelins mais nos nombreux souvenirs compenseront son absence dans nos cœurs.

Le comité avait changé de visage et la dynamique du marché de Noël a apporté beaucoup de gaieté autour de nous. 2015 a laissé la place à l'inconnu et afin de poursuivre l'aventure comme le souhaitait Éric, les membres du bureau restant ont désigné un nouveau président.

L'équipe est diminuée mais pas abattue, nous invitons tous les Paternais et Paternaise à s'inscrire avec nous dans la dynamique de la commune et faire de Saint-Poix un lieu où il fait bon vivre. Aucun diplôme n'est exigé pour rejoindre notre équipe il nous faut juste votre bonne humeur.

Le comité des fêtes fait le vœu de vous avoir parmi ses membres en 2016 et de pouvoir vous proposer des animations.

Nous comptons sur vous !!!

Contact : Arnaud Bourgeais, 6 chemin du Pallouis 02/43/69/33/38

Composition du bureau :

Président : Arnaud BOURGEAIS
Vice-président : Dominique FURON
Secrétaire : Christel LETELLIER
Trésorier : Christophe MARSOLLIER



ASSOCIATION « RELAIS SANTÉ BIEN-ÊTRE »

L'association « Relais santé bien-être », des habitants acteurs de la santé

L'association « Relais santé bien-être » est composée d'habitants de la Communauté de communes du Pays de Craon, elle a pour objectifs de promouvoir le bien-être et de permettre à chacun d'être acteur de sa santé.

L'association a pour vocation de mettre en place des actions de prévention grand public, par exemple, sur les thèmes de l'alimentation et des activités physiques, de créer du lien entre professionnels et habitants, de participer à des instances tels que le comité de pilotage du Contrat Local de Santé établi autour de 4 axes : les addictions/la santé mentale, la prévention/promotion de la santé, le parcours de santé des personnes âgées et la démocratie participative en santé.

Dans un souci de gestion collective, elle sera dirigée par 3 co-présidents : Brigitte Dalibon (St-Martin-du-Limet), Michelle Charpentier (Renazé) et Joël Traineau (Craon).



**Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :
Julie Girard, animatrice santé, au 02 53 94 50 11**

Facilitez-vous la vie



50% de réduction ou crédit d'impôt
Selon loi de finance en vigueur

CESU préfinancé accepté

Des services à domicile pour tous !

- Entretien de votre logement : ménage, repassage
- Garde d'enfants à domicile et à toute heure
- Aide à la personne (aide au lever, à la toilette, prise de repas, accompagnement sorties...)
- Téléassistance Filien ADMR
- Portage de repas à domicile⁽¹⁾
- Petits travaux de jardinage et de bricolage⁽¹⁾

(1) Services disponibles selon les associations

Interventions ponctuelles ou régulières.



Profitez de votre temps libre et confiez nous l'entretien de votre maison en toute confiance.

Fin de courir entre vie de famille et vie professionnelle : vos enfants sont gardés chez vous aux horaires qui vous conviennent et les trajets écoles ou activités de loisirs sont gérés.

Une aide temporaire est bien utile pour vous accompagner lors d'un évènement qui vient changer votre vie familiale : grossesse, naissance, hospitalisation, maladie.

Qu'il fait bon vivre chez soi en toute sécurité : des services spécialisés pour faciliter la vie à domicile des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées.

Pour vous renseigner et vous guider dans vos démarches, contactez :

L'association locale
ADMR de MERAL
2 place du Buat
53230 MERAL
Tél. 02 43 69 28 47
E-mail : meral.admr53@wanadoo.fr

La présidente : Danielle ROUSSEAU
02 43 98 83 03
Le référent local : Marie-Claude BOITEUX
02 43 98 87 35
Le référent famille : Béatrice GUEGAN
06 70 17 78 68

**Faites confiance au 1er réseau de services à domicile en Mayenne.
Proximité et solidarité : la personne au cœur de notre action
depuis près de 70 ans**



ASSOCIATION DU SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (ASMAD)

Depuis plus de 25 ans, l'ASMAD gère un SSIAD qui compte actuellement **80 places** :

- 75 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.



L'objectif du service est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient **sur prescription médicale** et les soins sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale.

➤ Les soins

Le SSIAD assure au domicile de la personne les **soins d'hygiène, des aides aux actes essentiels de la vie, de la surveillance, des soins relationnels**. L'ASMAD confie la plupart des soins techniques infirmiers aux infirmiers libéraux.

➤ Les zones d'intervention

Pour les Personnes Agées, le SSIAD intervient sur les cantons de COSSE LE VIVIEN, CRAON et ST AIGNAN SUR ROE ainsi que les communes de Courbeville et Astillé.

Pour les Personnes de moins de 60 ans, le SSIAD couvre la totalité de l'arrondissement de CHÂTEAU GONTIER.



INFORMATIONS



Depuis 2013, une Equipe Mobile Spécialisée Alzheimer (E.M.S.A.), intervient, à un stade précoce de la maladie, auprès des personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou pathologie apparentée. Ces séances d'accompagnement ont pour but de maintenir les activités de la vie quotidienne, solliciter les fonctions restantes au niveau moteur, cognitif et sensoriel et proposer des compensations et instaurer des routines. L'EMSA intervient également auprès de l'aidant familial pour l'accompagner dans la compréhension des troubles, des conduites et des comportements inadaptés et pour lui proposer des solutions.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat avant de vous déplacer.

ASMAD

Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33 - 📠 02.43.98.84.74

✉ asmad53@wanadoo.fr

Infirmière Directrice : Mme Solier-Grimault Chantal - Président : Dr Giraud-Héraud Alain

Trésorière : Mme Rousseau Danièle

L'ASSOCIATION MOBILITÉ dans le PAYS de CRAON

Vous informe

L'association mobilité dans le Pays de Craon fonctionne depuis 2010.

Des bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos déplacements : aide aux achats, visites à la famille, aux amis, accès aux loisirs et à la culture, retraits et dépôts d'argent, coiffeurs, sépulture, conduite aux établissements administratifs (mairie, notaire, assurance...), rendez-vous médicaux non remboursés, etc...

Les **bénévoles** et les **bénéficiaires** de l'association doivent adhérer (**droit d'entrée de 15 €** à partir du 1^{er} janvier 2016) et prendre connaissance du règlement.

Les bénéficiaires :

- personnes âgées qui ne peuvent pas conduire
- personnes en difficulté sociale qui ne possèdent pas de véhicule ou qui n'ont plus les moyens de le faire circuler
- personnes ayant un handicap temporaire ou permanent rendant impossible la conduite d'un véhicule

Les communes concernées :

- **Cossé-le-Vivien** : Astillé, Cosmes, Cossé-le-Vivien, Courbeville, Cuillé, Gastines, la Chapelle, Laubrières, Méral, Quelaines-St-Gault, Saint-Poix et Simplé
- **Craon** : Athée, Ballots, Bouchamps-lès-Craon, Cherancé, Craon, Denazé, Livré Mée, Niaffles, Pommerieux, St-Quentin-les-Anges
- **St-Aignan-sur-Roë** : Brains-sur-les-Marches, Congrier, Fontaine-couverte, La Boissière, La Roë, la Rouaudière, la Selle Craonnaise, Renazé, St-Aignan-sur-Roë, Saint-Erblon, St-Martin-du-Limet, St-Michel-de-la-Roë, St-Saturnin-du-Limet, Senonnes

Les horaires :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h



Les modalités :

A la demande aux jours et heures ci-dessus, sur simple appel téléphonique, prévenir au moins 48 h avant la course ou le rendez-vous au numéro suivant :



06.04.49.35.54 (portable de l'association)

Prise en charge au domicile, accompagnement physique selon les besoins (aide aux courses, accès aux bâtiments). L'association possède un véhicule Kangoo adapté aux fauteuils roulants, il est à la disposition en priorité » pour les accompagnements des bénéficiaires en fauteuil de tout le Pays de Craon.



Participation :

La participation est de **0,40€/km** pour tout déplacement ou un forfait à l'intérieur de chaque commune. Un reçu servant de justificatif comptable est systématiquement établi.

INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi matin : 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00
Vendredi matin : 9 h 00 à 12 h 00

Tél. : 02.43.98.82.07
Fax : 02.43.98.59.33

Courriel : mairie-st.poix@wanadoo.fr

Site : www.saintpoix.mairie53.fr

Pour toute demande de rendez-vous
avec Mme le Maire ou Mrs les Adjointes
contactez le secrétariat

Recensement de la population

Les données statistiques transmises par l'INSEE font état d'une population légale au 1^{er} janvier 2016 de 415 habitants répartie comme suit :

- population municipale : 402
- population comptée à part : 13
- population totale : 415



Recensement militaire



Les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser en mairie dès leur 16^{ème} anniversaire pour participer à la **Journée Défense et Citoyenneté**. La mairie leur remet une "**attestation de recensement**" nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire). La mairie ne délivre pas de duplicata, l'attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou vol, une copie sera demandée au Centre du Service National à Rennes (CSN).

Renseignement et contact : **02.23.44.50.01**

Carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes d'identité délivrée à des personnes majeures, entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, est **prolongée de 5 ans**. La prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche de la part des administrés.



Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conservent une durée de validité de **10 ans**.

Pièces à joindre à toute demande de carte nationale d'identité :

❄ Première demande	❄ Renouvellement
<ul style="list-style-type: none">- copie intégrale de l'acte de naissance- 2 photos d'identité récentes- une facture de téléphone, EDF...de moins de 3 mois,- l'ancienne carte d'identité cartonnée- prise d'empreinte en mairie et signatures	<ul style="list-style-type: none">- ancienne carte d'identité sécurisée- 2 photos d'identité récentes- une facture de téléphone, EDF...de moins de 3 mois,- prise d'empreinte en mairie et signatures- en cas de perte/vol de la carte, timbre fiscal de 25 €

Autres documents administratifs

Passeport biométrique



Contact : **Mairie de Craon, sur rendez-vous : 02.43.06.13.09**

Se munir de :

- une copie intégrale de l'acte de naissance,
- ou un justificatif d'identité avec photo
- une photo d'identité
- un timbre fiscal : 86 € (majeur) 42 € (de 15 à -18 ans) 17 € (mineur -15 ans)
- une facture de téléphone, EDF...de moins de 3 mois
- la carte d'identité du représentant légal pour un mineur

Validité **10 ans** / majeur
Validité **5 ans** / mineur

Permis de conduire sécurisé

Mis en place depuis le 16 septembre 2013, il s'agit d'un titre unifié au niveau européen, sécurisé, plastifié et valable 15 ans (sauf permis C et D, tous les 5 ans). Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 (permis roses cartonnés) sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Seuls recevront un nouveau permis, les nouveaux conducteurs, les personnes souhaitant une nouvelle catégorie, les professionnels qui renouvellent leur permis ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol.

Contact : **Préfecture de la Mayenne**
02.43.01.51.23



Immatriculation des véhicules

Les dossiers de demandes de cartes grises (véhicule neuf ou d'occasion) sont établis soit à la Préfecture de Laval (au guichet ou par courrier) soit auprès d'un professionnel de l'automobile agréé (garagiste).

Contacts : **Préfecture de la Mayenne**
Service des cartes grises
46, rue Mazagran - BP 91507
53015 LAVAL CEDEX

Accueil Téléphonique : **02.43.01.51.25**
(lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 9h à 11h**)
Accueil Guichet
du lundi au vendredi **de 13h30 à 16h30**

Elections



Les personnes majeures nouvellement arrivées sur la commune sont invitées à passer en Mairie s'inscrire sur la liste électorale. L'inscription avant le 31 décembre de l'année en cours permet à l'électeur de voter dès le mois de mars de l'année suivante. Pour toute inscription, se munir de :

- une pièce d'identité
- une facture récente (moins de 3 mois)

Les jeunes qui ont 18 ans entre le 1^{er} mars de l'année N et le 28 février de l'année N + 1 sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de l'année N + 1 dès lors qu'ils y ont été recensés militairement l'année de leurs 16 ans.

Publications dans les journaux

Les associations qui souhaitent annoncer leurs manifestations dans les journaux locaux sont invitées à se connecter sur le site Internet de Ouest France : www.infocale.fr

Pour les demandes de reportages, il convient de contacter les correspondants de presse locaux :

- **Ouest France** : M. Jean-Claude LOURDAIS : j.lourdais@libertysurf.fr
- **Haut Anjou** : M. Philippe SIMON : psimon@hautanjou.fr
ou Annie à la rédaction : hautanjou@hautanjou.fr
- **Courrier de la Mayenne** : M. Jacques FERANDIN : jferandin@courrierdelamayenne.com
et page loisirs du week-end : loisirs@courrierdelamayenne.com

BIBLIOTHÈQUE

Quelques nouvelles de la bibliothèque...

Depuis la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes, la bibliothèque de St Poix est associée au réseau des bibliothèques du pays de Craon, son fonctionnement est désormais totalement **informatisé**. Ce service reste toujours **gratuit** pour les utilisateurs.

Ainsi lors de votre inscription une carte vous est remise qui vous permet d'accéder aux bibliothèques du secteur et éventuellement de réserver des livres sur internet (www.paysdecraon.fr).

Une **nouvelle équipe de bénévoles** a repris le relais afin d'assurer des permanences, cependant pour un fonctionnement optimal, il serait bien de venir étoffer cette équipe. Si certaine personne souhaite nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter la mairie, une petite heure de formation informatique vous suffira. Cette gestion tout comme le renouvellement des livres ainsi que l'animation de ce réseau de bibliothèques est assuré par un salarié du réseau lecture de la Communauté de Communes.

Les **horaires d'ouverture** de la bibliothèque sont les suivants :

- Tous les **mercredis** de **10h30 à 12h00**
- Quelques **samedis** de **10h30 à 12h00**



Un planning reste affiché à la bibliothèque.

Quelques animations ponctuelles seront aussi proposées aux écoles de Saint-Poix et Laubrières. 2 heures de conte sont programmées les 24 février 2016 et 15 juin 2016 à 11 h.

Bonne lecture à vous...

leurs accompagnateurs paroissiaux et avec la participation aux temps forts en Doyenné. Les inscriptions ont lieu en juin (**en fin de 4^{ème} au collège**)

Contacts : Béatrice CHURIN – Animatrice Pastorale Collège St Joseph 06.32.70.71.78
saintjocosse@orange.fr

Nicolas LEMERCIER – Animateur paroissial 06.98.21.43.11

La Confirmation aura lieu à Cossé le 15 mai 2016 : près de 40 jeunes s’y préparent depuis la rentrée...
Ils ont reçu leur Confirmation en 2015 : **Mathis GEGU**

Mariage

La date et le lieu de la cérémonie devra être fixé environ un an à l’avance. Une préparation au Sacrement du Mariage est organisée pendant ce temps.

Contact : Père David Joppa

Ils ont reçu le Sacrement du Mariage en 2015 : **Mlle Lucie RAUX et M. Luis HERNANDEZ RUIZ**

PASTORALE DES FUNERAILLES

La famille en deuil se rapprochera des Pompes Funèbres de son choix qui l’orienteront vers le référent paroissial chargé de l’accueil vers la préparation de la Célébration religieuse.

En 2015, Cérémonie D’A-Dieu à l’Eglise de Saint-Poix :

Mme Yvette RENIER, Mme Monique BEAULIEU, Mme Augustine JACQUES, Mme Aimée BENÂTRE

EQUIPE DE PROXIMITE DE SAINT-POIX :

Michel Béguin (Sacristain) Nicolas Lemercier (affichage infos) Simone Fournier (offrande de messe)
Marie-Ange Lemercier (liturgie)

LE SYNDICAT D’EAU



Le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Région de Livré la Touche est chargé de la production et de la distribution de l’eau potable, de la surveillance, entretien et exploitation des ouvrages d’adduction d’eau.

Le syndicat s’investit au quotidien pour assurer à ses 3 550 abonnés répartis sur 12 communes une sécurité des approvisionnements en eau potable.

La production provient de 2 captages (Epronnière et Chaintres) complétée par l’usine de Loigné sur Mayenne.

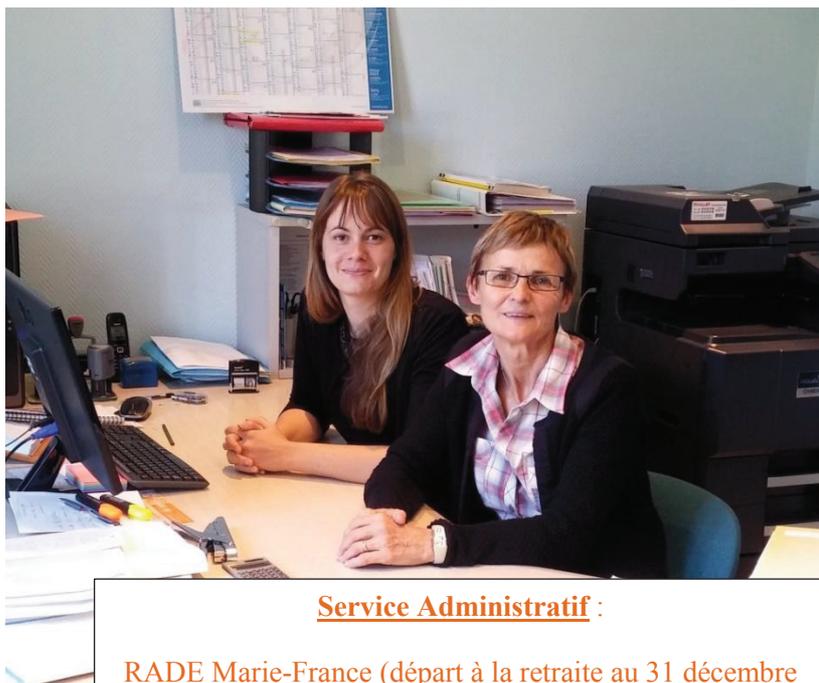
Le stockage se fait dans deux réservoirs (Fontaine Couverte avec 3 000 m3 et Méral avec 300 m3). Le service technique dispose d’un nouvel atelier depuis 2014. C’est également 470 km de réseau desservant 3 550 abonnés.

❖ Le personnel du Syndicat



Service Technique :

De gauche à droite : MAUGAN Nicolas (apprenti), BEDOUET Éric, BLOSSE Guillaume, BEASSE Bruno, BRETON Jean-Claude (responsable), RAIMBAULT Michel (Président)



Service Administratif :

RADE Marie-France (départ à la retraite au 31 décembre 2015), VERDON Lucille (sa remplaçante)

❖ Recommandations

- Contre les fuites

Pour éviter les **gaspillages** et les dépenses inutiles, restez vigilant sur votre consommation et vos installations. **Vérifiez** votre compteur, tous robinets fermés, pour détecter d'éventuelles fuites.

- **Contre le gel**

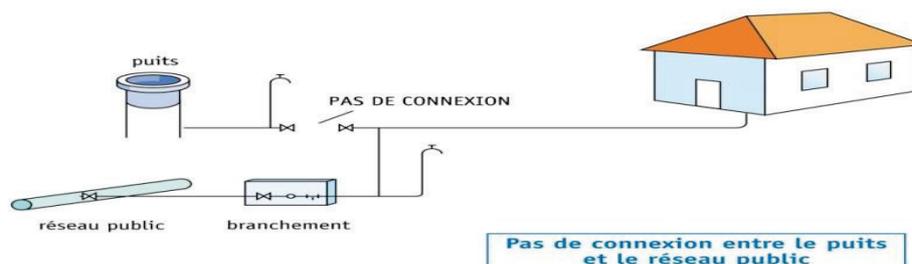
A l'approche de l'hiver, pensez à **protéger votre compteur**

- **Abonnés ayant une double alimentation (puits personnel et réseau AEP)**

Si vous possédez un puits, **toute communication est formellement interdite entre votre installation privée et le réseau d'eau public.**

En cas de non - respect de cette clause essentielle, il ne sera accordé aucune réduction pour fuite après compteur si l'eau du réseau venait à retourner dans votre puits.

(Délibération du comité syndical du 08/11/1996)



- **Courrier en provenance de Générale des Eaux Service**

Si vous avez été destinataire d'un courrier en provenance de cet organisme et qui vous propose de souscrire une assurance « fuites », **le SIAEP de Livré vous signale qu'il n'a pas mandaté cette société** et qu'il s'agit d'une opération commerciale. Les abonnés restent libres de souscrire cette assurance mais s'agissant de fuites après compteur, le règlement du SIAEP de Livré prévoit un système de calcul permettant d'atténuer le coût occasionné par le surplus de consommation accidentelle.



Atelier du service technique, route de Méral à Livré

LES COORDONNEES DU SIAEP :

Adresse postale :
8 Rue des Lavandières
53400 Livré la Touche

Courriel :
siape.livre@wanadoo.fr

Téléphone :
02 43 06 14 03

(en dehors des heures d'ouverture du bureau,
un répondeur vous indiquera le numéro de
téléphone de l'agent d'astreinte)

Fax :
02 43 07 56 43

GESTION DES DÉCHETS

☞ Collecte des déchets ménagers non recyclables :

En zone agglomérée : la collecte a lieu le **JEUDI matin**, en porte à porte. Chaque foyer est doté d'un conteneur individuel dont la dimension est proportionnelle à la composition du foyer. Sont collectés : sacs et films plastiques, barquettes en polystyrène, pots de yaourts..., vaisselle, porcelaine, articles d'hygiène....

En cas de déménagement ou si la composition de votre foyer change

Contactez la Communauté de Commune du Pays de Craon au **02.43.09.61.64**



En cas de conteneur endommagé (couvercle, roue, cuve cassée)

Contactez le service maintenance de TEMACO au **02.99.74.58.02**

Il est interdit à toute personne attributaire d'un conteneur personnel de déposer ses déchets ménagers dans les bacs situés en campagne.

En zone campagne : La collecte hebdomadaire (jeudi matin) se fait à partir des points de regroupement équipés de bacs collectifs à l'usage des foyers domiciliés dans les zones rurales non desservies en porte à porte.

☞ Collecte sélective des déchets recyclables :

Un kit de réduction des déchets composé d'un sac de pré-collecte, d'une réglette de tri et de divers supports sur la prévention des déchets est disponible en Mairie pour les nouveaux arrivants. Le point de collecte des déchets recyclables est situé sur le **parking de la salle des fêtes**.

RAPPEL : * conteneur à bande VERTE : le verre (bouteilles, bocaux, sans bouchon ni couvercle)

* conteneur à bande BLEUE : papier, journaux, magazines, catalogues, cartonnets

* conteneur à bande JAUNE : bouteilles plastiques, briques alimentaires, conserves...

☞ Collecte des textiles :

Un conteneur de récupération des textiles a été installé par le Relais de Bretagne **sur le parking de la salle des fêtes**.

Les usagers peuvent y déposer **dans des sacs fermés** : linge de maison, vêtements, chaussures (attachées par paire) et maroquinerie



☞ Horaires des déchetteries les plus proches :

Déchetteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Cuillé 02.43.07.55.67		13h30 17h30				9h30 à 12h 13h30 à 17h
Cossé 02.43.64.31.69	13h30 17h30		13h30 17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	9h à 12h 13h30 à 17h30
Craon 02.43.06.08.69	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	9h à 12h 13h30 à 17h30

Sont acceptés : ferraille, gravats, tout-venant, déchets verts, cartons, huile, néons, ordinateurs, déchets de soins (Cossé et Craon)...



LE FRELON ASIATIQUE

Cette année encore, cet insecte prédateur de pollinisateurs a beaucoup fait parler de lui. Jusqu'en novembre, les nids étaient toujours occupés et des fondatrices n'étaient pas encore sorties pour hiverner. De nombreux appels ont été réceptionnés à la FDGDON 53 et beaucoup de nids ont pu être recensés grâce à la surveillance effectuée par tous, collectivités et particuliers.



Dans certaines communes des plans d'action collectifs via des conventions collectivités / FDGDON 53 ont permis aux habitants de bénéficier d'une prise en charge partielle voire totale du coût de destruction. Alors que certains prestataires ont facturé des déplacements pour des interventions non effectuées ou que d'autres effectuaient des destructions sans enlèvement de nids ; il faut veiller à rester vigilant aux pratiques

effectuées et ne pas hésiter à questionner les entreprises sur leur mode opératoire.

Parfois, ce sont des bénévoles qui effectuent cette destruction. Souvent elle se passe bien, mais d'autres fois, des reconstructions sont constatées suite à une mauvaise destruction ou bien malheureusement, dans les cas les plus graves, les frelons se défendant ont piqué gravement les personnes. Et la responsabilité est portée par le commanditaire.



Le coût d'intervention peut être un point de blocage dans la destruction des nids, mais lorsque des nids présentaient un vrai danger (proximité écoles, crèches, ...), des vrais mécanismes de solidarité ont vu le jour (collectivités, voisinage, ...).



Et en attendant un piège réellement sélectif, la destruction du nid reste le meilleur moyen de lutte. La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour toute information :

FDGDON 53

17 boulevard des Manouvriers

53810 CHANGE

02 43 56 12 40 - accueil@fdgdon53.fr.

BESOIN D'UN MÉDECIN EN URGENCE ?

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a lancé fin 2013 une campagne de communication pour inciter les habitants de la Région Pays de la Loire à recourir à l'appel téléphonique en cas de problème de santé qui surviendrait en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

En MAYENNE :

Urgence non vitale 02.43.64.33.00

Urgence vitale 15

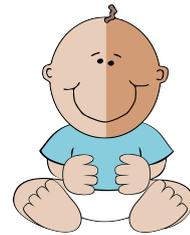


ETAT CIVIL 2015

Naissances

COMMÈRE Ylann
HERIVEAU Alexis
BEUCHER FOURNIER Anatole
VENIER Athéna

15 janvier
7 mars
26 juin
26 novembre



Mariages



HERNANDEZ RUIZ Luis et RAUX Lucie

26 septembre

Décès

RENIER Yvette
HÉRIVAUX Eric
BEAULIEU Monique
JACQUES Augustine
BENÂTRE Aimée
HELBERT Daniel

19 mai
4 juin
19 août
4 novembre
15 novembre
16 décembre



CALENDRIER DES FÊTES 2016

Samedi 27 et Dimanche 28 février
Vendredi 11, Samedi 12, Dimanche 13 mars,
Vendredi 18 et Samedi 19 mars



Théâtre
A.P.E.L.



Vendredi 1^{er}, Samedi 2 et Dimanche 3 avril

Concours de belote
A.F.N.



Dimanche 26 Juin

Fête des écoles
A.P.E.L.



Vendredi 16 décembre

Arbre de Noël
Ecoles



Bulletin d'information municipale de la Commune de Saint-Poix - Janvier 2016
Réalisé par la Mairie de Saint-Poix - Reproduit par REPRODIS (Laval)
Photographies de la page de couverture fournies par M. Vernon ANDRE
Distribué par le bureau de Poste de Craon
Exemplaires disponibles en Mairie

Associations

AS Football
Cuillé/St-Poix
Tél : 06.77.32.45.87



Club de la Joie (retraités)
Tél : 02.43.98.99.44
Anciens Combattants/AFN
Tél : 02.43.98.82.96

Bibliothèque

Horaires :
Mercredi et Samedi
10h30 à 12h
Fermée pendant les
vacances scolaires



Accueil de loisirs
Cuillé et Méral



Mairie
Tél : 02.43.98.82.07

Horaires :
Lundi : 9h à 12h
Jeudi : 9h à 12h
13h30 à 16h
Vendredi : 9h à 12h

Divers : Location de salles,
vaisselle, tables et chaises

Ecole St-Poix
Tél : 02.43.98.95.98
CE1, CE2, CM1, CM2

Ecole Laubrières
Tél : 02.43.06.69.00
Maternelle et CP

Transport scolaire
Cantine municipale
Garderie



Associations



Culture et Patrimoine
au Présent
Tél : 06.82.46.35.93

Comité des Fêtes
Tél : 02.43.69.33.38

A.D.M.R. Méral
02.43.69.28.47
A.D.M.R. Cuillé
02.43.70.95.44

Divers services

Gendarmerie de Cossé
02.43.98.69.09
Pompiers de Cuillé
02.43.06.53.08



A votre service



Divers services

Trésorerie de Craon
02.43.06.13.44
Service d'eau de Livré
02.43.06.14.03

Commerces

Alimentation, Café, Presse
Dépôt de pain, Point-Poste
Gaz, Petit Snack :
M. BODIN
« Le Paternais »
02.43.90.51.55



Vente de volailles :
M. Mme FOURNIER
02.43.98.96.16



Commerces

Vente directe de légumes :
M. BEUCHER
06.07.71.56.71



Distribution du système
d'énergie Plocher
M. MARSOLLIER
06.87.11.52.64



Gîte
Mme GRIMAUULT
06.21.49.47.08

Artisans

Garage :
M. FOUQUENET
02.43.98.82.83

Coiffure à domicile :
Mme LOINSARD
06.87.10.83.96



Electricité, plomberie :
M. CHALUMEAU
06.18.46.12.21



Artisans

Mécanique industrielle
M. THOMY
06.08.62.07.73

Ecole de pilotage Karting :
M. LEMARIÉ
06.28.22.32.67

Santé

Médecins : Cuillé, Cossé
Urgence non vitale :
02.43.64.33.00
Pharmacies, infirmières,
dentistes...
Cuillé, Cossé



Assistante sociale

Mme CHALMEL
Tél : 02.43.09.17.80
Permanence à Méral le
mercredi matin de 9h à 12h

Assistants maternelles RAM de Cossé-le-Vivien

02.43.91.79.21
Mme Isabel DAGUIN
02.43.98.90.39 (Méral – 2km)



Presbytère de Craon

02.43.06.10.54